

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq du mois de mai à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Héricourt en Caux, proclamés par le Bureau Electoral à la suite des opérations électorales du Dimanche 15.03.2020 se sont réunis dans la SALLE RONCARO sur la convocation qui leur a été adressée le 18.05.2020 par le Maire en application du III de l'article 19 de la loi 2020-290 du 23.03.2020 et conformément aux articles L2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : **BOUVAERT Florence, CAUCHY Emmanuel, CORUBLE Jérôme, CRESPEAU Martial, DELBROUCK Jean, DESAUBRY Maud, GRANCHER Sébastien, HEBERT DE BEAUVOIR Charles-Henri, LEROND Isabelle, MAHIEU Justine, MARTINEZ Florence, MATHON Patrice, PICARD Philippe, PERIER Brigitte, ROSAY Laëtitia**
Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 15 Votants : 15
Mme MAHIEU Justine a été élue secrétaire de séance

Il est procédé à l'étude des questions à l'ordre du jour :

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur CAUCHY Emmanuel Maire qui a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections en date du 15.03.2020 et a déclaré installer :

| | |
|------------------------------------|----------|
| ⇒ CORUBLE Jérôme | 278 voix |
| ⇒ PICARD Philippe | 278 voix |
| ⇒ LEROND Isabelle | 278 voix |
| ⇒ MAHIEU Justine | 278 voix |
| ⇒ DESAUBRY Maud | 277 voix |
| ⇒ CRESPEAU Martial | 276 voix |
| ⇒ PERIER Brigitte | 276 voix |
| ⇒ BOUVAERT Florence | 276 voix |
| ⇒ MARTINEZ Florence | 273 voix |
| ⇒ CAUCHY Emmanuel | 271 voix |
| ⇒ HEBERT DE BEAUVOIR Charles Henri | 270 voix |
| ⇒ DELBROUCK Jean | 269 voix |
| ⇒ GRANCHER Sébastien | 269 voix |
| ⇒ ROSAY Laëtitia | 268 voix |
| ⇒ MATHON Patrice | 264 voix |

Monsieur le Maire déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 15 mars 2020.

Conformément à l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire, est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Par conséquent, Monsieur CAUCHY, après avoir indiqué que c'est la dernière fois qu'il prend la parole en tant de Maire, propose :

- ➔ de désigner comme secrétaire de séance Mme MAHIEU Justine conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- ➔ de constituer le bureau et désigne deux assesseurs : Monsieur DELBROUCK Jean et Mme BOUVAERT Florence

Et cède la présidence du Conseil Municipal à Monsieur HEBERT DE BEAUVOIR Charles Henri, en vue de procéder à l'élection du Maire.

Monsieur HEBERT DE BEAUVOIR Charles Henri prend la présidence de la séance ainsi que la parole (article L2122-8 du CGCT).

Et procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal. Monsieur HEBERT DE BEAUVOIR Charles Henri dénombre 15 conseillers présents et constate que le quorum posé conformément à l'article 10 de la loi 2020-290 et l'ordonnance 2020-562 du 13.05.2020 « *le Conseil ne délibère valablement que lorsque le tiers de ses membres en exercice est présent ...* » est rempli.

ELECTION DU MAIRE

Présidence de l'Assemblée

Il invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

Le Président, après avoir donné lecture des articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT, a rappelé que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

CANDIDATURE de M. CAUCHY Emmanuel

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Chaque Conseiller Municipal a déposé dans l'urne le bulletin de vote dans l'enveloppe du modèle uniforme fourni par la Mairie. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 0

Nombre de suffrages blancs 0

Nombre de suffrages exprimés 15

Majorité absolue 8

a obtenu CAUCHY EMMANUEL

Proclamation de l'élection du Maire

M. CAUCHY Emmanuel ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé Maire et a été immédiatement installé

ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de Monsieur CAUCHY Emmanuel élu Maire, le Conseil Municipal est invité à s'exprimer sur le nombre d'Adjoints au Maire.

Conformément aux articles L2122-1 et L2122-2 du CGCT, la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal soit 4 Adjoints au Maire au maximum.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la Commune disposait à ce jour de 4 adjoints.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, de fixer le nombre d'Adjoints au Maire à QUATRE.

VOTANTS : 15 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 15

Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire (article L2122-4, L2122-7 et L2122-7-1 du CGCT).

Election du 1^{er} Adjoint

Il a été procédé dans les mêmes formes à l'élection du 1^{er} adjoint :

CANDIDATURE de M. MATHON Patrice

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 0

Nombre de suffrages blancs 0

Nombre de suffrages exprimés 15

Majorité absolue 8

A obtenu MATHON Patrice 15

Proclamation de l'élection du premier adjoint

M. MATHON Patrice, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

Election du 2ème adjoint

CANDIDATURE de M. CRESPEAU Martial

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 0

Nombre de suffrages blancs 0

Nombre de suffrages exprimés 15

Majorité absolue 8

A obtenu **CRESPEAU Martial 15**

Proclamation de l'élection du deuxième adjoint

M. CRESPEAU Martial ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

Election du 3ème Adjoint

CANDIDATURE de Mme DESAUBRY Maud

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 0

Nombre de suffrages blancs 0

Nombre de suffrages exprimés 15

Majorité absolue 8

A obtenu **DESAUBRY Maud 15**

Proclamation de l'élection du troisième adjoint

Mme DESAUBRY Maud ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée troisième adjointe et immédiatement installée.

Election du 4ème Adjoint

CANDIDATURE de Mme ROSAY Laëtitia

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 0

Nombre de suffrages blancs 1

Nombre de suffrages exprimés 14

Majorité absolue 8

A obtenu **ROSAY Laëtitia 14**

Proclamation de l'élection du quatrième adjoint

Mme ROSAY Laëtitia ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée quatrième adjointe et immédiatement installée.

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Selon le nouvel article L. 273-11 du code électoral, dans les Communes dont les Conseils Municipaux ne seront pas élus au scrutin de liste, les Conseillers Communautaires seront les Conseillers Municipaux désignés dans l'ordre du tableau.

Selon l'article L. 2121-1 du CGCT, l'ordre du tableau sera le suivant :

- le maire ;
- les adjoints : selon l'ordre de leur élection ;

La liste des Conseillers Communautaires est la suivante :

- **Monsieur CAUCHY Emmanuel Maire**
- **Monsieur MATHON Patrice 1^{ER} Adjoint**

Validé à l'unanimité des membres présents.

VOTANTS : 15 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 15

DESIGNATION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu les élections du 15.03.2020, vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L123.6 et R123.7 et suivants, le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public comprenant outre le Maire, Président de droit, des membres élus par le Conseil Municipal en son sein et en nombre égal des membres nommés par le Maire, Le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS d'Héricourt en Caux est actuellement de 4 outre le Président soit 4 membres élus par le Conseil Municipal et 4 membres nommés par le Maire. Proposition de procéder à la désignation de 4 membres du Conseil Municipal LE CONSEIL MUNICIPAL décide, après en avoir délibéré, de désigner :

- **Mme DESAUBRY Maud,**
- **Monsieur DELBROUCK Jean, Mme MARTINEZ Florence, Mme PERIER Brigitte**

membres du Centre Communal d'Action Sociale

Un arrêté municipal désignera les 4 membres représentant les organismes extérieurs.

VOTANTS : 15 ABSTENTION : CONTRE : POUR : 15

ENGAGEMENT DES DEPENSES – cf article L2122-22 du CGCT

Conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales il est possible de déléguer au Maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée ; Considérant qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale à donner à Monsieur le Maire délégation pour l'engagement des dépenses ;

Le Conseil Municipal donne délégation et autorise Monsieur le Maire à engager toute dépense (considérant que toute dépense dès le 1^{er} euro est un marché), de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget. **VOTANTS : 15 ABSTENTION : CONTRE : POUR : 15**

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. CAUCHY déclare la session close

| | |
|-------------------------------------|--|
| M. CAUCHY Emmanuel | |
| M. MATHON Patrice | |
| M. CRESPEAU Martial | |
| Mme DESAUBRY Maud | |
| Mme ROSAY Laëtitia | |
| M. CORUBLE Jérôme | |
| M. PICARD Philippe | |
| Mme LEROND Isabelle | |
| Mme MAHIEU Justine | |
| Mme PERIER Brigitte | |
| Mme BOUVAERT Florence | |
| Mme MARTINEZ Florence | |
| M. HEBERT DE BEAUVOIR Charles-Henri | |
| M. DELBROUCK Jean | |
| M. GRANCHER Sébastien | |

